



Création de commission de coopération décentralisée

Date de la convocation :
Le vendredi 02 juin 2023

L'an deux mille vingt et trois, le 09 juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tsingoni se sont réunis à la Maison France Services de la Commune de Tsingoni, après convocation, du 02 juin, qui leur a été adressée conformément à l'article L2121-12 alinéa 3 et sous la Présidence de Monsieur ISSILAMOU Hamada, le Maire.

Date d'affichage :
02/06/2023

Nombres de conseillers :
En exercice : 33

Présents : 19

Représentés : 0

Absents : 14

Votants : 33

Étaient présents : Mme Inchaty BACAR, M. Mohamed-El-Amine HAIDAR, ALI TAMOU Fatima, M. Hamada ISSILAMOU, Mme Nafouanti MOHAMED, M. Mouhamadi MROIVILI, M. Issoufi BACAR, M. Hilali MBAE, Mme SALIM Zaihati, M. MOHAMADI HAMIDOU Ali, M. Ahmed ADAM, M. MIKIDADI Madihali, Ahmed RAMA, Mme Nassuhati ABDOU COLO, Mme Popina DIGO, Mme Siti Nourou MOHAMED, Mme HOUDJATI Hairati, M. Housseni ANDJILANI, Mme Siti MLOI,

**Compte rendu
exécutoire après dépôt
en préfecture de
Mayotte**

Étaient représentés :

Étaient absents : Mme Fatima ALI, M. Salimou ALI MINIHADJI, Mme Moina Maoulida MOHAMED, Mme Nadia IDJABOU, Mme Hairati HASSANI BENALI, M. AHAMADI Yssoumail, Mme Nadia MOISSULI, Mme Zaounaki BOURA, M. Ali ABDOU, M. Ibrahim BOINAHERY, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUNDINE, M. Fayçoil ZOUBERT, Moidjoho ZOUBERT,

Étaient absents : Mme Fatima ALI, M. Salimou ALI MINIHADJI, Mme Moina Maoulida MOHAMED, M. Ahmed ADAM, Mme Zaounaki BOURA, M. Ibrahim BOINAHERY, Mme Dhatia ABDOU ELOIHIDE, Mme Astiana INZOUNDINE, M. Fayçoil ZOUBERT, Moidjoho ZOUBERT,

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), à l'élection d'un (e) secrétaire pris (e) au sein du Conseil, **M. Mohamed-El-Amine HAIDAR**, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

L'article L.2121-22 CGCT dispose que le conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil, soit par l'administration, soit à l'initiative de l'un de ses membres.

Le nombre de ces commissions est librement fixé par le conseil.

Elles sont convoquées par le Maire, qui est le président de droit, dans les 8 jours qui suivent leur nomination, ou à plus bref délai sur la demande de la majorité des membres qui la composent. Dans cette première réunion, les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer ou les présidents en cas d'absence ou d'empêchement du maire.

Par délibération n°000468 en date du 13 juillet 2020, le conseil municipal a créé 13 commissions municipales.

À la suite de la démission du conseiller municipal M. MOHAMED Bacar, il est demandé au conseil municipal de créer de nouvelles commissions thématiques.

Vu le CGCT notamment son article L.2121-22 ;

Vu la délibération n°000468 en date du 13 juillet 2020 portant création des commissions municipales ;

Vu les délibérations n°780 et 782 du 21 mai 2023 portant élection du Maire et des adjoints ;

Vu la délibération n°784 en date du 31 mai 2023 portant modifications des commissions ;

Considérant qu'il convient de créer les commissions municipales ;

Considérant que « la composition des différentes commissions, y compris les bureaux d'adjudications, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale ».

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 976-200008886-20230609-797DLB-DE

Considérant la modification des équilibres politiques au sein des différentes commissions ;

Le conseil municipal, oui à l'exposé du Maire et après avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide de créer la commission de coopération décentralisée
- Désigne les membres suivants pour siéger à cette commission :
 - M. Ahmed RAMA
 - M. M'BAE Hilali
 - M. Fayçois ZOUBERT
 - M. Housseni ANDJILANI
 - M. MIKIDADI Madihali

Ainsi délibéré, les membres du Conseil Municipal ont signé sur le registre des délibérations.

Fait à Tsingoni, le 12/06/2023

Le Maire de Tsingoni



M. ISSILAMOU Hamada